



Clarification pour montant des amendes

Par **jo37**, le **03/12/2014** à **13:36**

bjr , je désire avoir un renseignement concernant les amendes de 4ème classe .

J'ai lu sur le net que lors du montant forfaitaire elle s'élève à 135€ , et minorée, elle atteint 375€ non réglée
une fois le délais de 45jours écoulé , puis 750€ maximal, mais pour quelle type d'infraction ??

je vous remercie d'avance de me clarifier ceci si possible .

a Bientôt .